
Procès-verbal de la séance du Bureau du 17 septembre 2012

SOMMAIRE

Présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 8)
Appel nominal	(p. 8)
Adoption du procès-verbal du Bureau du 4 juin 2012	(p. 8)
N° B-2012-3455 Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Conseillère Alexandrine Pesson pour une mission à Istanbul (Turquie) -	(p. 8)
N° B-2012-3456 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrrière pour une mission à Erevan (Arménie) -	(p. 8)
N° B-2012-3457 Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Beyrouth (Liban) -	(p. 8)
N° B-2012-3458 Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 1159, 1249 et 1439, situés au 5, rue Jules Védrières - bâtiment D et appartenant à M. et Mme Veysel Akcam -	(p. 9)
N° B-2012-3459 Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 697 et 797, situés au 36, rue Marcel Bramet, bâtiment C, et appartenant à M. et Mme Brahim Zaatouri -	(p. 9)
N° B-2012-3460 Bron - Acquisition d'un garage formant le lot n° 39 de la copropriété Terraillon, situé au 3, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Bresson -	(p. 9)
N° B-2012-3461 Bron - Acquisition de 2 garages constituant les lots n° 49 et 50 du bâtiment D de la copropriété Terraillon située 3, rue Guynemer et appartenant à Mme Valentine Clerc -	(p. 9)
N° B-2012-3462 Caluire et Cuire - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 7 et 9, chemin de Crépieux et appartenant à la Commune -	(p. 9)
N° B-2012-3463 Collonges au Mont d'Or - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 14, rue Maréchal Foch et appartenant à la société d'HLM Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes -	(p. 9)
N° B-2012-3464 Craponne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Aqueducs et appartenant aux époux Payre -	(p. 9)
N° B-2012-3465 Craponne - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située rue du Viard et appartenant aux époux Dumont -	(p. 9)
N° B-2012-3466 Dardilly - Acquisition d'une parcelle de terrain située 26 bis, chemin de Cogny et appartenant aux époux Adamo -	(p. 9)
N° B-2012-3467 Décines Charpieu - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 40, route de Vaulx et appartenant à l'indivision Hampartzoumian-Arfi -	(p. 9)

N° B-2012-3468	<i>Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Lilas et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de la Résidence du Village de Champ Blanc -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3469	<i>Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue Emile Zola et appartenant à la société Gifrer Barbezat -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3470	<i>Ecully - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue Paul Santy et appartenant à la SCI Le Tas de Sel -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3471	<i>Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain agricole situé lieu-dit Grand Buisson, rue du Buisson et appartenant à M. Bernard Deschamps -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3472	<i>Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à Mme Anne-Marie Cordier -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3473	<i>Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant aux conjoints Desfayes -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3474	<i>Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, de 5 emprises de terrain nu situées rue de l'Oasis, chemin Champ Perrier et route de Vénissieux appartenant à l'Association syndicale du lotissement l'Oasis - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3475	<i>Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue du Docteur Long et de la route de Lyon, appartenant à la Commune -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3476	<i>Fontaines sur Saône - Acquisition de 2 terrains nus situés 9001, rue du 8 mai 1945 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3477	<i>Lyon 3° - Acquisition du lot n° 138 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 102, rue Maurice Flandin et appartenant à M. Nicola Colombo -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3478	<i>Lyon 3° - Acquisition d'un immeuble situé 2, rue de la Ruche et appartenant à la société Stratinvest -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3479	<i>Lyon 3° - Acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une chaufferie et de 5 lots de copropriété dans un immeuble appelé Le Laser, situés 184-192, cours Lafayette et appartenant à la société dénommée Productions de Distributions Thermiques (ProdiTh) -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3480	<i>Lyon 5° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 20, rue des Noyers et appartenant à M. Julien Charroud -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3481	<i>Mions - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Léopha et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3482	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Chapoly et appartenant à la SCI Paulhac ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3483	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées chemin de Chapoly et appartenant à la SCI Les Sources ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3484	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une maison d'habitation à démolir, située 24, chemin de Moly et appartenant aux époux Guillard -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3485	<i>Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'un tènement constitué de 4 parcelles de terrain situées avenue Maréchal Foch et appartenant à la SCI Les Résidences Florentin ou toute autre société du groupe qui lui sera substituée -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3486	<i>Saint Genis les Ollières - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Louis Pradel et appartenant à la SCI Le Clos de la Sablière -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3487	<i>Sathonay Camp - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle des avenues de Pérouges et du Boutarey et appartenant à la Commune -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3488	<i>Tassin la Demi Lune - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin Finat Duclos, angle chemin de la Bucheronne et appartenant à Mme Nicole Viallet -</i>	(p. 10)

N° B-2012-3489	<i>Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue colonel Henri Rol Tanguy et appartenant à la SARL Cuzin -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3490	<i>Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue Colonel Henri Rol Tanguy et rue Driss Benzekri et appartenant au Syndicat des copropriétaires des Allées d'Antarès -</i>	(p. 10)
N° B-2012-3491	<i>Vaulx en Velin - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rues Cuzin et Colonel Henri Rol Tanguy et appartenant à l'Association diocésaine de Lyon -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3492	<i>Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées rue colonel Henri Rol Tanguy et appartenant au Syndicat des copropriétaires des Jardins de Malaga 2 -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3493	<i>Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 7 parcelles de terrain nu appartenant à l'association syndicale libre llot Valdo Vaulx en Velin - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Georges Seguin -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3494	<i>Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Anatole France et appartenant à la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3495	<i>Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquérir une parcelle de terrain située 17, rue Franklin et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Village Park - Renoncement à l'acquisition -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3496	<i>Vaulx en Velin - Acquisition d'un ensemble immobilier situé 54-56, avenue de Bohlen et appartenant à la société Foncière de Lutèce -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3497	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Suzanne Vautier -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3498	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 13, rue des Boucherets et appartenant à la société Promelia -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3499	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 26, rue Gervais Buissière et appartenant à la SCI Melzet/Buissière -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3500	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots n° 1, 12 et 20 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 1, rue Léon Chomel et appartenant à Mme Delphyne Pays et M. Stéphane Pisano -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3501	<i>Villeurbanne - Acquisition des lots n° 31 et 5 de l'ensemble immobilier situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant aux époux Atli-Colobert -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3502	<i>Villeurbanne - Acquisition du lot n° 9 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété située 11, rue Hyppolyte Kahn et appartenant aux époux Roze -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3503	<i>Bron - Cession à M. et Mme Zaatouri, des lots n° 1209, 1119 et 1399 dépendant du bâtiment D de la copropriété Terraillon située 11, rue Jules Védrines -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3504	<i>Caluire et Cuire - Revente au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'un immeuble situé 93, rue Coste -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3505	<i>Décines Charpieu - Déclassement des parcelles BK 43 et BK 47 situées au lieu-dit le Petit Montout et confirmation du principe de la cession à la société Foncière du Montout - Rectification d'une erreur matérielle dans la décision n° B-2012-3376 du Bureau du 9 juillet 2012 -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3506	<i>Décines Charpieu - Déclassement des parcelles BK 69, BK 73, BK 76, BK 46, BK 49, BK 52 et BK 59 situées au lieu-dit le Petit Montout et confirmation du principe de la cession à la société Foncière du Montout -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3507	<i>Chassieu - Décines Charpieu - Cession, à l'Etat, de terrains à détacher des parcelles BP 44, BP 17, BP 21 à Décines Charpieu et CH 160, CH 167 à Chassieu -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3508	<i>Lyon 3° - Villeurbanne - Revente, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 11, rue Claudius Pionchon à Lyon 3° et 11, rue du 24 février 1848 à Villeurbanne -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3509	<i>Vaulx en Velin - Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3510	<i>Saint Priest - Echange entre la Communauté urbaine de Lyon et la SARL Foncière Chomette de 2 parcelles de terrain situées chemin de Charbonnier -</i>	(p. 11)

N° B-2012-3511	<i>Lyon 3° - Libération d'un local commercial situé 11, rue Paul Bert - Protocole d'accord transactionnel sur la fixation d'une indemnité d'éviction de bail commercial versée à MM. Chamseddine et Rabah Abrit -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3512	<i>Feyzin - Saint Fons - Service public d'assainissement - Construction d'un grand collecteur d'assainissement, l'émissaire de la plaine de l'est (EPSE) sous l'autoroute A7 - Autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public routier national à conclure avec l'Etat -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3513	<i>Lyon 3° - Tunnel Brotteaux-Servient - Implantation de radars pédagogiques - Occupation du domaine public - Convention avec l'Etat -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3514	<i>Vaulx en Velin - Villeurbanne - Régularisation de 2 conventions de superposition d'affectation d'ouvrages d'eau potable sur le domaine concédé à EDF dans le cadre de la concession hydroélectrique de Cusset -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3515	<i>Lyon 4° - Lyon 8° - Lyon 7° - Saint Genis les Ollières - Lyon 1er - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3516	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3517	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Autorisation donnée à Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue Pierre Termier et cadastrées sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3518	<i>Saint Priest - Autorisation donnée à la SARL Viva Bodéga de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 22, rue du Progrès et cadastrée sous le numéro 24 de la section AS -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3519	<i>Ecully - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en souterrain de 4 canalisations de distribution d'énergie électrique au profit de Electricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située chemin des Cuers - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3520	<i>La Tour de Salvagny - Institution d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées et pluviales dans une propriété située lieu-dit Sisoux et appartenant à M. Marcel Champavier - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3521	<i>Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 35, chemin des Célestins appartenant à M. et Mme Paul Berger - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3522	<i>Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 35, chemin des Célestins et appartenant à M. et Mme Alain Jouglet - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N° B-2012-3523	<i>Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 35, chemin des Célestins appartenant à M. et Mme Roger Assier - Approbation d'une convention -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3524	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement POLYBIO - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société Agettant -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3525	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3526	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3527	<i>Réaménagement d'une partie de la dette souscrite par l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne est habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3528	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SAEM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3529	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)

N° B-2012-3530	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3531	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3532	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Décision modificative à la décision n° B-2012-2967 du Bureau du 6 février 2012 -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3533	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3534	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3535	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3536	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3537	<i>Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec les villes européennes - Annulation de la décision n° B-2012-3394 du Bureau du 9 juillet 2012 -</i>	(p. 20)
N° B-2012-3538	<i>Réalisation de prestations topographiques et foncières - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 8)
N° B-2012-3539	<i>Prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 8)
N° B-2012-3540	<i>Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appels d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3541	<i>Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot terrassement, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3542	<i>Réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3543	<i>Fourniture de pièces détachées constructeur, produits et outillage spécifiques pour l'entretien des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon de moins de 3,5 tonnes - Lot n° 1 : pièces captives de marque Renault - Lot n° 3 : pièces captives de marque Peugeot Slica - Lot n° 6 : pièces captives de marque Goupil - Autorisation de signer les marchés conclus à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3544	<i>Fourniture de pièces détachées et maintenance pour analyseurs en continu de fumées sur le service usines de la direction de l'eau pour les matériels de marque Environnement SA - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3545	<i>Etude pour une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du programme local de l'habitat (PLH) au futur plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 20)
N° B-2012-3546	<i>Réalisation de prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine de Lyon dans divers domaines informatiques et télécommunications (bureautique communicante, PAO et CAO/DAO, bases de données et décisionnel) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° B-2012-3547	<i>Enlèvement, transport et valorisation des cendres d'incinération de boues d'épuration urbaines - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence et publicité - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3548	<i>Fourniture de matériels hydrauliques, pneumatiques et assistance technique pour l'atelier logistique véhicules industriels et l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud de la direction de la propreté et la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)

N° B-2012-3549	<i>Entretien et maintenance des colonnes aériennes et enterrées sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3550	<i>Travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 15)
N° B-2012-3551	<i>Communication - Promotion en ligne de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 18)
N° B-2012-3552	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Rives de Saône - Travaux d'aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
N° B-2012-3553	<i>Lyon 3° - Aménagement de la rue Garibaldi - Marché 2 : Démolition et remblaiement des trémies - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3554	<i>Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 5 : travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3555	<i>Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Modification de la décision n° B-2012-3305 du Bureau du 4 juin 2012 -</i>	(p. 21)
N° B-2012-3556	<i>Lyon 7° - Rénovation chauffage-ventilation-climatisation 117, rue de Gerland - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3557	<i>Lyon 9° - Groupe scolaire Antonin Laborde - Mandat de reconstruction - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° B-2012-3558	<i>Oullins - Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 4 : Plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3559	<i>Oullins - Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 5 : eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 13)
N° B-2012-3560	<i>Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Travaux d'aménagement - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
N° B-2012-3561	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Autorisation de signer le marché de coordination, sécurité, prévention, santé (CSPS) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le directeur général de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 20)
N° B-2012-3562	<i>Saint Priest - Place Roger Salengro - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 20)
N° B-2012-3563	<i>Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué au groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés au profit du groupement d'entreprises Poyry SAS/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés -</i>	(p. 16)
N° B-2012-3564	<i>Tierce maintenance applicative des systèmes d'information de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 9)
N° B-2012-3565	<i>Décines Charpieu - Travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 16)
N° B-2012-3566	<i>Irigny - Pierre Bénite - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 21)
N° B-2012-3567	<i>Lyon 2° - Aménagement de la place des Jacobins - Lot n° 1 : terrassement et voirie et lot n° 2 : fourniture et pose de pierre - Autorisation de signer 2 avenants n°1 -</i>	(p. 21)
N° B-2012-3568	<i>Pierre Bénite - Station d'épuration (STEP) - Ajout d'une pompe au relèvement entrée station (UF1) - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 16)

N° B-2012-3569	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement de la station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 16)
N° B-2012-3570	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Travaux pour l'aménagement de la station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 16)
N° B-2012-3571	<i>Centrale de mobilité - Contrat de recherche et développement avec IBM pour l'expérimentation de prédiction de trafic à 1 heure - Autorisation de signer un avenant -</i>	(p. 22)
N° B-2012-3572	<i>Vénissieux - Mise à disposition, à la Région Rhône-Alpes, d'un bien communautaire situé rue de la Démocratie, terrain d'assiette nécessaire à la construction de la nouvelle cité scolaire Jacques Brel -</i>	(p. 17)
N° B-2012-3573	<i>Partenariat avec NEDO - Contrat de prestation intégrée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence pour le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du projet Lyon Smart Community -</i>	(p. 22)
N° B-2012-3574	<i>Annulation du contrat de délégation de service public de chaud et froid de Lyon Villeurbanne - Recours indemnitaire de la société Elvya - Protocole transactionnel -</i>	(p. 19)
N° B-2012-3575	<i>Collonges au Mont d'Or - Convention transactionnelle en vue de la réhabilitation de la zone industrielle (ZI) -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3576	<i>Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) de Collonges au Mont d'Or - Acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 119, 173, 178, 183, 184, 185, 189, 190, 191, 195, 197, 204, 205, 209, 465, 466, 467, 468, 469, 509 et 510 de la section AC, situées au lieu-dit Island, rues des Sablières et Pierre Pays, appartenant à la société des pétroles SHELL -</i>	(p. 12)
N° B-2012-3577	<i>Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) de Collonges au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 490 de la section AC, située au 4, rue des Sablières, appartenant à la société ARDEA -</i>	(p. 12)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 17 septembre 2012 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 10 septembre 2012 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'Hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Tout d'abord, quelques excuses, il se trouve que j'avais le conseil d'administration du PRES et quelques sujets relativement importants qui faisaient débat sur la façon dont devait être signée la convention sur l'IDEX. Donc c'était important que je puisse participer à ce débat et essayer d'infléchir un certain nombre d'orientations. Monsieur le Directeur général Benoît Quignon voudrait dire quelques mots en préambule.

M. QUIGNON : Je veux dire un petit mot à propos de monsieur Guilhem Plaisant, qui est Directeur des assemblées et de la vie institutionnelle, bien connu de chacun ici et apprécié pour son travail et qui va partager, à partir du mois de novembre prochain, son temps, très majoritairement au Grand Lyon, minoritairement à la Ville de Lyon, pour exercer des fonctions équivalentes à la Ville.

Il s'agit en fait plutôt d'une opportunité. Il se trouve que la personne qui était en charge de ces fonctions à la Ville est partie il y a quelques mois pour suivre une formation à l'INET et que, parmi les candidatures, celle de monsieur Plaisant a retenu mon attention en tant que Directeur du secrétariat général de la Ville de Lyon.

La logique de tout cela, c'est tout simplement qu'il y a, vous le savez bien, un certain nombre de dossiers qui sont communs et qui passent à la fois au Conseil municipal de la Ville de Lyon et au Conseil de communauté, avec un certain nombre d'élus communs aux 2 assemblées. On pourrait dire cela des 58 communes de l'agglomération mais je n'envisage pas que Guilhem soit le Directeur du service des assemblées de toutes les communes de l'agglomération, deux vont déjà lui suffire.

Le Conseil du 8 octobre prochain approuvera la convention de mise à disposition partielle et je voulais que vous en ayez la primeur en tant que Vice-Présidents et membres de l'exécutif communautaire.

On espère évidemment que cela va encore améliorer le fonctionnement des 2 assemblées, que ce soit à la Ville ou au Grand Lyon et que cela facilitera, notamment, je le sais en tant que directeur général des 2 structures, la rédaction des délibérations qui, parfois, ont du mal à atterrir et à s'emboîter les unes avec les autres.

Certains m'ont posé la question de son plan de charges : vous savez que monsieur Plaisant, depuis 18 mois, s'est beaucoup occupé, et ça a pu représenter une part non négligeable de son emploi du temps, de la constitution du pôle métropolitain et il est vrai que, depuis l'arrivée cet été, d'un directeur général du pôle métropolitain, il se retrouvait avec un peu de capacité de faire. Comme c'est quelqu'un de très entreprenant et de très engagé, je me suis dit que je pouvais faire, d'une certaine manière, d'une pierre 2 coups.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Dounia Besson pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Besson vous avez la parole.

(Madame Dounia Besson est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Adoption du procès-verbal

du Bureau du 4 juin 2012

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du Bureau du 4 juin 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° B-2012-3455 - Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin et Mme la Conseillère Alexandrine Pesson pour une mission à Istanbul (Turquie) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2012-3456 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Erevan (Arménie) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2012-3457 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Beyrouth (Liban) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2012-3538 - Réalisation de prestations topographiques et foncières - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2012-3539 - Prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2012-3546 - Réalisation de prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine de Lyon dans divers

domaines informatiques et télécommunications (bureautique communicante, PAO et CAO/DAO, bases de données et décisionnel) - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° B-2012-3564 - Tierce maintenance applicative des systèmes d'information de gestion de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih rapporte les dossiers n° B-2012-3455 à B-2012-3457, B-2012-3538, B-2012-3539, B-2012-3546 et B-2012-3564. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Merci monsieur le Président. Le dossier n° B-2012-3455 concerne un mandat spécial accordé à monsieur le Président Gérard Collomb, monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin et madame la Conseillère Alexandrine Pesson pour une mission à Istanbul du 12 au 14 octobre 2012 afin de développer une nouvelle coopération stratégique économique et universitaire entre la Communauté urbaine de Lyon et la Turquie.

Le dossier n° B-2012-3456 concerne un mandat spécial accordé à monsieur le Vice-Président Hubert Julien-Laferrière pour une mission à Erevan du 22 au 26 octobre 2012 afin de participer au séminaire de travail de mutualisation des actions entre les grandes villes de France partenaires de la Ville d'Erevan.

Le dossier n° B-2012-3457 concerne un mandat spécial accordé à monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Beyrouth du 30 septembre au 6 octobre 2012 dans le cadre des assises de la coopération décentralisée franco-libanaise.

Le dossier n° B-2012-3538 concerne le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 6 marchés relatifs à la réalisation de prestations topographiques et foncières, ainsi que l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer ces marchés à bons de commande.

Le dossier n° B-2012-3539 demande d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 4 marchés d'une durée ferme de 4 années, relatifs aux prestations de tierce maintenance applicative sur le parc applicatif de gestion de la Communauté urbaine de Lyon. D'autre part, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer ces marchés à bons de commande.

Le dossier n° B-2012-3546 concerne le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet la réalisation de prestations de formation pour les agents de la Communauté urbaine de Lyon dans divers domaines informatiques et télécommunications et l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer ce marché à bons de commande.

Le dossier n° B-2012-3564 concerne l'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise SOPRA pour des prestations de tierce maintenance applicative des systèmes d'information de gestion de la Communauté urbaine de Lyon et l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer ledit avenant.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° B-2012-3458 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 1159, 1249 et 1439, situés au 5, rue Jules Védrynes - bâtiment D et appartenant à M. et Mme Veysel Akcam - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3459 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 697 et 797, situés au 36, rue Marcel Bramet, bâtiment C, et appartenant à M. et Mme Brahim Zaatouri - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3460 - Bron - Acquisition d'un garage formant le lot n° 39 de la copropriété Terrailon, situé au 3, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Bresson - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3461 - Bron - Acquisition de 2 garages constituant les lots n° 49 et 50 du bâtiment D de la copropriété Terrailon située 3, rue Guynemer et appartenant à Mme Valentine Clerc - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3462 - Caluire et Cuire - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 7 et 9, chemin de Crépieux et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3463 - Collonges au Mont d'Or - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 14, rue Maréchal Foch et appartenant à la société d'HLM Habitations modernes et familiales (HMF) en Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3464 - Craonne - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Aqueuds et appartenant aux époux Payre - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3465 - Craonne - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située rue du Viard et appartenant aux époux Dumont - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3466 - Dardilly - Acquisition d'une parcelle de terrain située 26 bis, chemin de Cogy et appartenant aux époux Adamo - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3467 - Décines Charpieu - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées 40, route de Vaulx et appartenant à l'indivision Hampartzoumian-Arfi - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3468 - Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue des Lilas et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) de la Résidence du Village de Champ Blanc - Délégation générale au développement

économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3469 - Décines Charpieu - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue Emile Zola et appartenant à la société Gifrer Barbezat - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3470 - Ecully - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située avenue Paul Santy et appartenant à la SCI Le Tas de Sel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3471 - Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain agricole situé lieu-dit Grand Buisson, rue du Buisson et appartenant à M. Bernard Deschamps - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3472 - Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à Mme Anne-Marie Cordier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3473 - Fleurieu sur Saône - Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant aux conjoints Desfayes - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3475 - Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle de la rue du Docteur Long et de la route de Lyon, appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3476 - Fontaines sur Saône - Acquisition de 2 terrains nus situés 9001, rue du 8 mai 1945 et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3477 - Lyon 3° - Acquisition du lot n° 138 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 102, rue Maurice Flandin et appartenant à M. Nicola Colombo - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3478 - Lyon 3° - Acquisition d'un immeuble situé 2, rue de la Ruhe et appartenant à la société Stratinvest - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3479 - Lyon 3° - Acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une chaufferie et de 5 lots de copropriété dans un immeuble appelé Le Laser, situés 184-192, cours Lafayette et appartenant à la société dénommée Productions de Distributions Thermiques (Prodith) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3480 - Lyon 5° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 20, rue des Noyers et appartenant à M. Julien Charroud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3481 - Mions - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Léopha et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3482 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Chapoly et appartenant à la SCI Paulhac ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3483 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées chemin de Chapoly et appartenant à la SCI Les Sources ou toute autre société qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3484 - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une maison d'habitation à démolir, située 24, chemin de Moly et appartenant aux époux Guillard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3485 - Saint Genis Laval - Acquisition, à titre gratuit, d'un tènement constitué de 4 parcelles de terrain situées avenue Maréchal Foch et appartenant à la SCI Les Résidences Florentin ou toute autre société du groupe qui lui sera substituée - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3486 - Saint Genis les Ollières - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Louis Pradel et appartenant à la SCI Le Clos de la Sablière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3487 - Sathonay Camp - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle des avenues de Pérouges et du Boutarey et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3488 - Tassin la Demi Lune - Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin Finat Duclos, angle chemin de la Bucheronne et appartenant à Mme Nicole Viallet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3489 - Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue colonel Henri Rol Tanguy et appartenant à la SARL N° B-2012-3577 Collonges au Mont d'or - Zone industrielle (ZI) de Collonges au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 490 de la section AC, située au 4, rue des Sablières, appartenant à la société ARDEA - (p.) Cuzin - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3490 - Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain situées rue Colonel Henri Rol Tanguy et rue Driss Benzekri et appartenant au Syndicat des copropriétaires des Allées d'Antarès - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3491 - Vaulx en Velin - Acquisition de 3 parcelles de terrain situées rues Cuzin et Colonel Henri Rol Tanguy et appartenant à l'Association diocésaine de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3492 - Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées rue colonel Henri Rol Tanguy et appartenant au Syndicat des copropriétaires des Jardins de Malaga 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3494 - Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Anatole France et appartenant à la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3495 - Vaulx en Velin - Mise en demeure d'acquérir une parcelle de terrain située 17, rue Franklin et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Village Park - Renoncement à l'acquisition - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3496 - Vaulx en Velin - Acquisition d'un ensemble immobilier situé 54-56, avenue de Bohlen et appartenant à la société Foncière de Lutèce - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3497 - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 13, 14 et 7 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Suzanne Vautier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3498 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 13, rue des Boucherets et appartenant à la société Promelia - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3499 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 26, rue Gervais Buisnière et appartenant à la SCI Melzet/Buisnière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3500 - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 1, 12 et 20 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 1, rue Léon Chomel et appartenant à Mme Delphine Pays et M. Stéphane Pisano - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3501 - Villeurbanne - Acquisition des lots n° 31 et 5 de l'ensemble immobilier situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant aux époux Atli-Colobert - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3502 - Villeurbanne - Acquisition du lot n° 9 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété située 11, rue Hyppolyte Kahn et appartenant aux époux Roze - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3503 - Bron - Cession à M. et Mme Zaatouri, des lots n° 1209, 1119 et 1399 dépendant du bâtiment D de la copropriété Terrailon située 11, rue Jules Védrières - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3504 - Caluire et Cuire - Revente au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'un immeuble situé 93, rue Coste - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3507 - Chassieu - Décines Charpieu - Cession, à l'Etat, de terrains à détacher des parcelles BP 44, BP 17, BP 21 à Décines Charpieu et CH 160, CH 167 à Chassieu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3508 - Lyon 3° - Villeurbanne - Revente, à la Ville de Lyon, d'un immeuble situé 11, rue Claudius Pionchon à Lyon 3° et 11, rue du 24 février 1848 à Villeurbanne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3509 - Vaulx en Velin - Revente, à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3510 - Saint Priest - Echange entre la Communauté urbaine de Lyon et la SARL Foncière Chomette de 2 parcelles de terrain situées chemin de Charbonnier - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3511 - Lyon 3° - Libération d'un local commercial situé 11, rue Paul Bert - Protocole d'accord transactionnel sur la fixation d'une indemnité d'éviction de bail commercial versée à MM. Chamseddine et Rabah Abrit - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3519 - Ecully - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en souterrain de 4 canalisations de distribution d'énergie électrique au profit de Electricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située chemin des Cuers - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3520 - La Tour de Salvagny - Institution d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées et pluviales dans une propriété située lieu-dit Sisoux et appartenant à M. Marcel Champavier - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3521 - Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 35, chemin des Célestins appartenant à M. et Mme Paul Berger - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3522 - Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située

35, chemin des Célestins et appartenant à M. et Mme Alain Jouglet - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3523 - Oullins - Institution d'une servitude de passage d'une canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 35, chemin des Célestins appartenant à M. et Mme Roger Assier - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3575 - Collonges au Mont d'Or - Convention transactionnelle en vue de la réhabilitation de la zone industrielle (ZI) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3576 - Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) de Collonges au Mont d'Or - Acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 119, 173, 178, 183, 184, 185, 189, 190, 191, 195, 197, 204, 205, 209, 465, 466, 467, 468, 469, 509 et 510 de la section AC, situées au lieu-dit Island, rues des Sablières et Pierre Pays, appartenant à la société des pétroles SHELL - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3577 - Collonges au Mont d'Or - Zone industrielle (ZI) de Collonges au Mont d'Or - Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 490 de la section AC, située au 4, rue des Sablières, appartenant à la société ARDEA - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral rapporte les dossiers n° B-2012-3458 à B-2012-3473, B-2012-3475 à B-2012-3492, B-2012-3494 à B-2012-3504, B-2012-3507 à B-2012-3511, B-2012-3519 à B-2012-3523 et B-2012-3575 à B-2012-3577. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, je vais commencer par les dossiers n° B-2012-3475, B-2012-3474, B-2012-3476, B-2012-3481, B-2012-3482, B-2012-3483, B-2012-3485, B-2012-3486, B-2012-3487, B-2012-3489, B-2012-3490, B-2012-3492, B-2012-3494 et B-2012-3498. Ces dossiers concernent les Communes de Saint Genis Laval, Feyzin, Fontaines sur Saône, Mions, Saint Genis les Ollières, Sathonay Camp, Villeurbanne et Vaulx en Velin. Il s'agit de l'acquisition foncière, pour une surface de 17 397 mètres carrés au total, nécessaire à des aménagements de voirie de proximité et ces acquisitions se feront à titre gratuit.

Les dossiers suivants n° B-2012-3464, B-2012-3465, B-2012-3466, B-2012-3467, B-2012-3471, B-2012-3472, B-2012-3473, B-2012-3480, B-2012-3484, B-2012-3488, B-2012-3491 et B-2012-3499 concernent les Communes de Craponne, Dardilly, Fleurieu sur Saône, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Décines Charpieu, Tassin la Demi Lune et Lyon 5°. Il s'agit de l'acquisition de 2 433 mètres carrés de terrain au total avec également une maison pour un montant total de 265 823 €, acquisitions qui serviront également à des aménagements de voirie de proximité.

Le dossier n° B-2012-3496 à Vaulx en Velin concerne l'acquisition, auprès de la société Foncière de Lutèce, dans le cadre de l'aménagement du Carré de Soie, d'un tènement immobilier de 10 626 mètres carrés sur lequel sont érigés des

bâtiments à usage de bureaux et d'entrepôts pour 5 009 mètres carrés. Cette acquisition se fera pour un montant de 2 200 000 €.

Les dossiers n° B-2012-3458, B-2012-3459, B-2012-3460 et B-2012-3461 à Bron concernent, dans le cadre de l'ORU Terrailon et des aménagements, l'acquisition de 2 logements, 2 caves, 2 garages, un parking et les parties communes s'y afférentes pour un montant de 192 500 €.

Les dossiers n° B-2012-3497, B-2012-3500, B-2012-3501, B-2012-3502 à Villeurbanne concernent, dans le cadre du projet urbain des Gratte-Ciel nord, l'acquisition de 2 logements, 2 locaux commerciaux, une cave, un garage, un parking et les parties communes s'y rattachant pour un montant de 407 000 €.

Le dossier n° B-2012-3479 à Lyon 3°, au 184-192, cours Lafayette, concerne, suite à une fin de DSP, le rachat des terrains et des volumes de cette propriété, avec 5 lots de copropriété. Cette acquisition se fera pour un montant de 2 100 000 €.

Le dossier n° B-2012-3477 à Lyon 3°, dans le cadre de l'esplanade du Dauphiné et de son aménagement, concerne l'acquisition d'un logement, une cave et les parties communes s'y rattachant pour un montant de 110 000 €.

Le dossier n° B-2012-3478 à Lyon 3°, dans le cadre de la politique de l'habitat pour la réalisation de 11 logements en PLAI, concerne l'acquisition d'un immeuble pour un montant de 347 500 €, immeuble qui sera mis à disposition, par bail emphytéotique, auprès de l'OPH Grand Lyon habitat.

Les dossiers n° B-2012-3576 et B-2012-3577 à Collonges au Mont d'Or concernent l'acquisition des terrains SHELL et ARDEA. Ces acquisitions se feront, avec l'un, pour un montant de 2 770 000 €, et avec l'autre, pour un montant de 1 500 000 €, acquisitions qui se feront avec des paiements échelonnés sur 3 années, 2012, 2014 et 2015, versements qui s'effectueront en 3 parts égales.

Pour les projets de cessions, le dossier n° B-2012-3504 à Caluire et Cuire concerne la cession au SYTRAL, dans le cadre de l'extension d'un dépôt de bus, d'un bâtiment plus un terrain sur une surface de 947 mètres carrés pour un montant de 603 000 €.

Le dossier n° B-2012-3503 à Bron, dans le cadre de l'ORU Terrailon et afin de reloger une famille, concerne la cession d'un appartement T3, avec une cave et un parking, pour un montant de 40 000 €.

Le dossier n° B-2012-3507 à Chassieu et Décines Charpieu, dans le cadre de l'échangeur Grand stade, concerne la cession à l'Etat, d'un terrain de 8 780 mètres carrés pour un montant de 9 219 €.

Le dossier n° B-2012-3508 à Lyon 3° et Villeurbanne concerne la cession à la Ville de Lyon, au 11 rue Claudius Pionchon, dans le cadre de la création d'un groupe scolaire suite à préemption, d'un immeuble pour un montant de 370 930 €.

Le dossier n° B-2012-3509 à Vaulx en Velin concerne la cession à la Ville, suite à préemption pour une opération de logement social, d'un appartement et un parking pour un montant de 105 000 €.

Le dossier n° B-2012-3510 à Saint Priest concerne un échange de terrains, sans soulte, à destination de la Foncière Chomette,

permettant l'élargissement du chemin d'accès à un bassin de rétention pour le service de l'eau.

Le dossier n° B-2012-3511 à Lyon 3°, dans le cadre de la requalification du quartier Moncey, concerne la libération d'un local commercial et le versement d'une indemnité d'éviction pour un montant de 130 000 €.

Le dossier n° B-2012-3519 à Ecully concerne l'institution d'une servitude de passage de 4 canalisations sur un terrain communautaire au profit d'ERDF. Cette servitude s'établira à titre gratuit.

Les dossiers n° B-2012-3520, B-2012-3521, B-2012-3522 et B-2012-3523 à La Tour de Salvagny et Oullins concernent également l'institution de servitudes de passage de canalisations d'eaux usées et pluviales pour la direction de l'eau. Ces servitudes auront un coût, pour certaines, de 300 €.

Le dossier n° B-2012-3575 à Collonges au Mont d'Or, terrains appartenant à SHELL et ARDEA, concerne la signature d'une convention transactionnelle de réhabilitation de la ZI de Collonges au Mont d'Or entre l'Etat, les industriels et la Communauté urbaine déterminant ainsi les modalités de dépollution et de mise à disposition des terrains.

Le dossier n° B-2012-3495 à Vaulx en Velin, dans le cadre de voirie, concerne la renonciation, suite à une mise en demeure d'acquiescer, de l'emplacement réservé n° 63.

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

M. REPELIN : Je voudrais profiter de cette instance, puisque vous avez vu qu'il y avait 3 dossiers essentiels sur Collonges au Mont d'Or qui ont été initiés en 2001, pour dire que l'affaire est en train de se concrétiser. Ainsi je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce long sujet, le Président en tête qui m'a toujours soutenu sur la réhabilitation de cette zone industrielle et surtout, l'ensemble des services. Certains étaient là au départ et ont muté dans d'autres instances mais je veux dire que tout le monde a été très solidaire et que l'on arrive vraiment à la concrétisation tant attendue. On va signer la convention le 25 septembre, donc merci à toutes et à tous.

Adoptés, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju) et Charles s'étant abstenus lors du vote du dossier n° B-2012-3507.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° B-2012-3474 - Feyzin - Acquisition, à titre gratuit, de 5 emprises de terrain nu situées rue de l'Oasis, chemin Champ Perrier et route de Vénissieux appartenant à l'Association syndicale du lotissement l'Oasis - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis - Direction de la voirie -

N° B-2012-3493 - Vaulx en Velin - Acquisition, à titre gratuit, de 7 parcelles de terrain nu appartenant à l'association syndicale libre Ilot Valdo Vaulx en Velin - Classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Georges Seguin - Direction de la voirie -

N° B-2012-3513 - Lyon 3° - Tunnel Brotteaux-Servient - Implantation de radars pédagogiques - Occupation du domaine public - Convention avec l'Etat - Direction de la voirie -

N° B-2012-3553 - Lyon 3° - Aménagement de la rue Garibaldi - Marché 2 : Démolition et remblaiement des trémies - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2012-3558 - Oullins - Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 4 : Plantations - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2012-3559 - Oullins - Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Marché n° 5 : eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° B-2012-3554 - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 5 : travaux d'espaces verts et serrurerie secteurs Birmingham, Gillet et Gare d'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2012-3474, B-2012-3493, B-2012-3513, B-2012-3553, B-2012-3559 et B-2012-3554. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Le premier dossier n° B-2012-3474 concerne la Commune de Feyzin. Je rappelle que l'Association syndicale du lotissement l'Oasis a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir l'acquisition et le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de l'Oasis à Feyzin ainsi que l'acquisition de 4 autres parcelles.

Cette association s'est engagée à céder gratuitement d'une part, le terrain constituant l'emprise de la voie et, d'autre part, les 4 autres parcelles représentant 12 668 mètres carrés.

L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable à ce classement sous réserve toutefois de réaliser des travaux de remise à niveau. Ces travaux seront pris en charge à 50 % pour la Communauté urbaine et l'association car les comptages de véhicules ont montré des taux de 100 et 300 véhicules par jour.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées, la présente opération a été dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° B-2012-3493 à Vaulx en Velin concerne l'association syndicale libre Ilot Valdo Vaulx en Velin qui a sollicité la Communauté urbaine de Lyon, afin d'obtenir le classement de la rue Georges Seguin à Vaulx en Velin dans le domaine public de voirie communautaire.

L'emprise de cette voie représente 2 135 mètres carrés.

L'association syndicale libre Ilot Valdo Vaulx en Velin s'est engagée à céder gratuitement au Grand Lyon l'ensemble de ces terrains. L'ensemble des services communautaires a émis un avis favorable. Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, il n'y aura pas d'enquête publique.

Le dossier n° B-2012-3513 à Lyon 3° concerne l'implantation de radars pédagogiques. L'Etat a engagé un programme de lutte contre l'insécurité routière. Dans ce cadre, des radars pédagogiques vont être installés par l'Etat dans le

tunnel Brotteaux-Servient, selon des conditions techniques, administratives et financières qui font l'objet de cette convention qui vous est soumise.

Le lieu d'implantation a été choisi par monsieur le Préfet du Rhône, après consultation de la Communauté urbaine et de la Ville de Lyon, et l'installation sera réalisée par un prestataire désigné par l'Etat, ce prestataire assurant l'entretien et la maintenance des équipements.

L'occupation du sol et les frais de consommation électrique des radars sont consentis à l'État, à titre gratuit, eu égard à l'intérêt de l'opération pour la sécurité des usagers.

Le dossier n° B-2012-3553 à Lyon 3° concerne l'aménagement de la rue Garibaldi. Il s'agit d'un marché de démolition et remblaiement des trémies pour l'aménagement de la rue Garibaldi.

Je rappelle que, par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, le réaménagement de la rue Garibaldi a été inscrit à la PPI.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement Perrier TP/Guintoli/Maïa Sonnier pour un montant de 3 604 601,39 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° B-2012-3558 à Oullins concerne un marché de travaux de béton désactivé pour la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal.

Je rappelle que, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le Conseil avait validé à la PPI la réalisation de cette voirie nouvelle.

Le Conseil de communauté, par délibération n° 2009-0909 du 28 septembre 2009, a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 6 135 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Green Style/Iss Espaces Verts pour un montant de 561 944,92 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Dans le même principe, le dossier n° B-2012-3559 à Oullins concerne un marché de travaux d'eaux pluviales. La commission permanente d'appel d'offres a retenu l'entreprise EHTP Rhône-Alpes pour un montant de 253 903,62 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Le dossier n° B-2012-3554 à Lyon 4° et Lyon 9° est initialement rapporté par monsieur le Vice-Président Da Passano. Il concerne le pont Schuman.

Je rappelle que, dans le plan de mandat, avait été prévue la réalisation du Pont Schuman. Ce présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de requalification des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham, en lien avec la réalisation du 2° tube du tunnel de la Croix-Rousse.

Je rappelle que ces travaux sont répartis en 7 lots et le dossier qui vous concerne aujourd'hui concerne le marché du lot n° 5 relatif aux travaux d'espaces verts et serrurerie. Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'attribution de ce marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 juillet 2012, a attribué le marché au groupement d'entreprises Parcs et Sports/Jacquard Espaces Verts/Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 2 742 253,80 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2012-3557 - Lyon 9° - Groupe scolaire Antonin Laborde - Mandat de reconstruction - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna rapporte le dossier numéro B-2012-3557. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président BUNA, absent : Le dossier n° B-2012-3557 concerne le groupe scolaire à Lyon 9°.

Je rappelle que la reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde à Lyon 9° est rendue nécessaire par le recalibrage de la rue Joannès.

Le programme de cet équipement comprend la construction de 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires, d'un gymnase et d'un restaurant scolaire, le tout pour environ 2 515 mètres carrés et 2 448 mètres carrés d'espaces extérieurs.

Par délibération n° 2005-2725 du 21 juin 2005, le Conseil de communauté avait approuvé le lancement de ce nouveau projet. Le 27 janvier 2006, la commission permanente d'appel d'offres a attribué le marché à la SERL.

Un concours d'architecture et d'ingénierie avait été lancé en mai 2007. Ce concours avait été classé sans suite.

Pour tenir compte des modifications de programme et de la nouvelle configuration triangulaire de la parcelle, l'enveloppe financière a été réévaluée à 11 000 000 € TTC.

Par décision n° B-2011-2104 du 7 février 2011, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la reconstruction du groupe scolaire au groupement d'entreprises Tekhne mandataire/Robert Cellaire Consultant/Astrius/Xavier Achaintre/Sylva Conseil/Acapella/ACI.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour attribuer ces marchés. Il y a 23 lots.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"Il convient de supprimer, dans l'exposé des motifs, la phrase suivante : "Les lots n° 1, 2, 6, 10, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 21 et 23 relèvent de la délégation d'attribution au Président".

Ainsi, il convient de lire dans le 1° du **DECIDE** après "etc. avec les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Directeur général de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassements ; entreprise Molina pour un montant de 70 356,45 € HT, soit 84 146,31 € TTC,

- lot n° 2 : fondations - pieux ; entreprise ELTS pour un montant de 93 850,20 € HT, soit 112 244,84 € TTC,

- lot n° 3 : gros œuvre ; entreprise Fraisse pour un montant de 1 649 085,13 € HT, soit 1 972 305,82 € TTC,

- lot n° 6 : isolation par l'extérieur - revêtements façades ; entreprise TJBAT pour un montant de 171 052,60 € HT, soit 204 578,91 € TTC,

- lot n° 8 : menuiseries extérieures bois ; entreprise Marc Blanc Menuiserie pour un montant de 428 495,30 € HT, soit 512 480,38 € TTC,

- lot n° 9 : menuiseries intérieures ; entreprise Pierre Giraud pour un montant de 301 692,32 € HT, soit 360 824,01 € TTC,

- lot n° 10 : stores - volets roulants ; entreprise Saganeo pour un montant de 72 739,00 € HT, soit 86 995,84 € TTC,

- lot n° 11 : doublages - cloisons ; groupement d'entreprises Courtadon/Meunier pour un montant de 108 907,05 € HT, soit 130 252,83 € TTC,

- lot n° 12 : peinture - revêtements muraux ; groupement d'entreprises Courtadon/Meunier pour un montant de 125 649,58 € HT, soit 150 276,90 € TTC,

- lot n° 14 : sols scellés ; entreprise La Rhodanienne de Carrelage pour un montant de 117 709,79 € HT, soit 140 780,91 € TTC,

- lot n° 16 : chauffage - VMC ; entreprise Boulesteix pour un montant de 771 722,15 € HT, soit 922 979,69 € TTC, - lot n° 17 : plomberie sanitaire ; entreprise Basili pour un montant de 131 893,14 € HT, soit 157 744,20 € TTC,

- lot n° 18 : électricité ; courants faibles, entreprise FPEL pour un montant de 450 030,76 € HT, soit 538 236,79 € TTC,

- lot n° 19 : équipement cuisine ; entreprise RAF Cuisine Pro pour un montant de 31 280,00 € HT, soit 37 410,88 € TTC,

- lot n° 20 : ascenseur ; entreprise Schindler pour un montant de 25 200,00 € HT, soit 30 139,20 € TTC,

- lot n° 21 : plateforme élévatrice ; entreprise Erhmes pour un montant de 13 500,00 € HT, soit 16 146,00 € TTC,

- lot n° 22 : voirie et réseaux divers (VRD) ; aménagements extérieurs ; entreprise Eiffage Travaux publics Rhône-Alpes Auvergne pour un montant de 256 276,37 € HT, soit 306 506,54 € TTC,

- lot n° 23 : espaces verts ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or pour un montant de 43 240,29 € HT, soit 51 715,39 € TTC.»

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Bouju, Brachet, Barge et Da Passano (pouvoir à M. Barral) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE, en remplacement de M. le Vice-Président Buna, absent.

N° B-2012-3505 - Décines Charpieu - Déclassement des parcelles BK 43 et BK 47 situées au lieu-dit le Petit Montout et confirmation du principe de la cession à la société Foncière du Montout - Rectification d'une erreur matérielle dans la décision n° B-2012-3376 du Bureau du 9 juillet 2012 - Direction de l'eau -

N° B-2012-3506 - Décines Charpieu - Déclassement des parcelles BK 69, BK 73, BK 76, BK 46, BK 49, BK 52 et BK 59 situées au lieu-dit le Petit Montout et confirmation du principe de la cession à la société Foncière du Montout - Direction de l'eau -

N° B-2012-3512 - Feyzin - Saint Fons - Service public d'assainissement - Construction d'un grand collecteur d'assainissement, l'émissaire de la plaine de l'est (EPSE) sous l'autoroute A7 - Autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public routier national à conclure avec l'Etat - Direction de l'eau -

N° B-2012-3514 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Régularisation de 2 conventions de superposition d'affectation d'ouvrages d'eau potable sur le domaine concédé à EDF dans le cadre de la concession hydroélectrique de Cusset - Direction de l'eau -

N° B-2012-3540 - Fourniture de produits chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appels d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'eau -

N° B-2012-3542 - Réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et de relèvement des eaux usées et les ouvrages annexes du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction de l'eau -

N° B-2012-3544 - Fourniture de pièces détachées et maintenance pour analyseurs en continu de fumées sur le service usines de la direction de l'eau pour les matériels de marque Environnement SA - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

N° B-2012-3547 - Enlèvement, transport et valorisation des cendres d'incinération de boues d'épuration urbaines - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence et publicité - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2012-3550 - Travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes du

réseau d'assainissement - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° B-2012-3563 - Assistance technique, juridique et financière pour l'accompagnement à la gestion de la fin des contrats et de la mise en place du prochain mode d'organisation et de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un avenant de transfert du marché attribué au groupement d'entreprises Poyry Environnement/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés au profit du groupement d'entreprises Poyry SAS/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés - Direction de l'eau -

N° B-2012-3565 - Décines Charpieu - Travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Direction de l'eau -

N° B-2012-3568 - Pierre Bénite - Station d'épuration (STEP) - Ajout d'une pompe au relèvement entrée station (UF1) - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Direction de l'eau -

N° B-2012-3569 - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement de la station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Direction de l'eau -

N° B-2012-3570 - Saint Germain au Mont d'Or - Travaux pour l'aménagement de la station d'épuration à Saint Germain au Mont d'Or - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° B-2012-3505, B-2012-3506, B-2012-3512, B-2012-3514, B-2012-3540, B-2012-3542, B-2012-3544, B-2012-3547, B-2012-3550, B-2012-3563, B-2012-3565 et B-2012-3568 à B-2012-3570. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Le dossier n° B-2012-3505 à Décines Charpieu concerne la rectification d'une erreur matérielle au Bureau du 9 juillet concernant le déclassement des parcelles BK 43 et BK 47 situées au Petit Montout.

Le dossier n° B-2012-3506 à Décines Charpieu concerne le déclassement, toujours au Petit Montout, des parcelles BK 69, BK 73, BK 76, BK 46, BK 49, BK 52 et BK 59 et la confirmation de principe de la cession à la société Foncière du Montout.

Le dossier n° B-2012-3512 à Feyzin, Saint Fons, concerne une autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'Etat sur l'autoroute A7 avec une indemnité de 213 210,70 € HT, soit 255 000 € TTC puisqu'ils vont sécuriser l'autoroute A7 pendant que nous ferons des travaux de traversée pour poser un collecteur.

Le dossier n° B-2012-3514 à Vaulx en Velin, Villeurbanne, concerne la régularisation de 2 conventions avec EDF concernant des ouvrages d'eau potable sur le domaine concédé à EDF. Ce sont les parcelles BK 240 et BY 1 puisque nous avons des ouvrages d'eau potable qui passent sur ces parcelles. Il s'agit d'une régularisation des conventions avec EDF.

Le dossier n° B-2012-3540 concerne le lancement d'une procédure d'appels d'offres ouvert et l'autorisation de signer les marchés concernant 6 lots pour la fourniture de produits

chimiques industriels destinés aux usines de la Communauté urbaine.

Il y a 6 lots avec, pour chacun, un engagement de commande annuel maximum :

- le lot n° 1 : 750 000 € HT,
- le lot n° 2 : 420 000 € HT,
- le lot n° 3 : 1 050 000 € HT,
- le lot n° 4 : 90 000 € HT,
- le lot n° 5 : 60 000 € HT,
- le lot n° 6 : 30 000 € HT.

Le lot n° 6 relève de la délégation d'attribution au Président.

Le dossier n° B-2012-3542 concerne l'autorisation de signer un marché suite à une procédure adaptée. C'est la réalisation et réparation de menuiseries industrielles en aluminium sur les stations d'épuration et les stations de relèvement pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois avec un minimum de 20 000 € HT par an et maximum de 60 000 € HT par an.

Le dossier n° B-2012-3544 concerne une autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence concernant la fourniture de pièces détachées et maintenance pour analyseurs en continu de fumées sur le service des usines à la direction de l'eau pour le matériels de marque Environnement SA. Le marché est pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois avec un minimum de 35 000 € HT par an et maximum de 110 000 HT par an.

Le dossier n° B-2012-3547 concerne l'autorisation de signer le marché pour l'enlèvement, le transport et la valorisation des cendres d'incinération de boues d'épuration urbaines. C'est un marché de un an, reconductible 3 fois avec un minimum de 200 000 € HT par an et maximum de 600 000 HT par an.

Le dossier n° B-2012-3550 concerne un lancement de procédure adaptée et l'autorisation de signer le marché pour des travaux de plasturgie à réaliser sur les stations d'épuration, de relèvement et les ouvrages annexes conclu pour une durée ferme de 4 ans, pour un montant minimum de 120 000 € HT et maximum de 480 000 € HT.

Le dossier n° B-2012-3563 concerne l'assistance technique et juridique pour la mise en place du futur mode de gestion de l'eau. C'est un avenant de principe puisque c'est un avenant de changement de nom de société, sans versement d'argent. C'est la société Poyry qui est titulaire du marché et la nouvelle société bénéficiaire est Poyry SAS/Finance Consult/Cabanes Neveu Associés. C'est un changement d'attribution d'un marché actuel.

Le dossier n° B-2012-3565 à Décines Charpieu concerne des travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration au Montout avec l'autorisation de signer un avenant n° 1 au marché. Cet avenant est de 289 205 € HT, ce qui porte le marché à 3 252 067 € HT.

Le dossier n° B-2012-3568 à Pierre Bénite concerne un avenant sur les stations d'épuration - Ajout d'une pompe de relèvement. C'est avec le groupement SDEL/Campenon Bernard. C'est un avenant de 81 001,50 € HT, ce qui porte le marché à 866 327,80 € HT.

Le dossier n° B-2012-3569 à Saint Germain au Mont d'Or concerne l'autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or avec l'entreprise ARTELIA/Charles-Henry Fricaud.

C'est un avenant de 119 255 € HT, ce qui porte le marché à 254 655 € HT.

Le dernier dossier n° B-2012-3570 à Saint Germain au Mont d'Or concerne l'autorisation de signer un avenant au marché pour les travaux de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or avec la société Saur SAS/SAS Eiffage TP. C'est un avenant de 721 836,14 € HT, ce qui porte le marché à 3 309 836,14 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju) et Charles s'étant abstenus lors du vote des dossiers n° B-2012-3505, B-2012-3506 et B-2012-3565.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° B-2012-3515 - Lyon 4° - Lyon 8° - Lyon 7° - Saint Genis les Ollières - Lyon 1er - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3516 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3517 - Saint Cyr au Mont d'Or - Autorisation donnée à Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles communautaires situées rue Pierre Termier et cadastrées sous les numéros 99, 343 et 345 de la section AL - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3518 - Saint Priest - Autorisation donnée à la SARL Viva Bodéga de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 22, rue du Progrès et cadastrée sous le numéro 24 de la section AS - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2012-3541 - Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot terrassement, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3543 - Fourniture de pièces détachées constructeur, produits et outillage spécifiques pour l'entretien des véhicules de la Communauté urbaine de Lyon de moins de 3,5 tonnes - Lot n° 1 : pièces captives de marque Renault - Lot n° 3 : pièces captives de marque Peugeot Slica - Lot n° 6 : pièces captives de marque Goupil - Autorisation de signer les marchés conclus à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3556 - Lyon 7° - Rénovation chauffage-ventilation-climatisation 117, rue de Gerland - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale

aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2012-3572 - Vénissieux - Mise à disposition, à la Région Rhône-Alpes, d'un bien communautaire situé rue de la Démocratie, terrain d'assiette nécessaire à la construction de la nouvelle cité scolaire Jacques Brel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Blein rapporte les dossiers n° B-2012-3515 à B-2012-3518, B-2012-3541, B-2012-3543, B-2012-3556 et B-2012-3572. Monsieur Blein, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLEIN, rapporteur : Le dossier n° B-2012-3515 à Lyon 4°, Lyon 8°, Lyon 7°, Saint Genis les Ollières, Lyon 1er autorise monsieur le Président à déposer des demandes de permis de démolir portant sur les bâtiments situés 8, rue Jean Chevaller à Lyon 8°, angle avenue de Birmingham et quai Gillet à Lyon 4°, 8, rue de Tourville à Lyon 7° et 20-22, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières ainsi que de déposer des demandes de déclaration préalable portant sur les bâtiments situés 64, rue André Bollier à Lyon 7°, 10, 19, 23, rue Romarin, 12, rue René Leynaud et 29-31, rue Burdeau à Lyon 1er.

Le dossier n° B-2012-3516 à Lyon 9° autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ou toute autre société se substituant à déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret dans le cadre du projet de la ZAC Industrie à Lyon 9°.

Le dossier n° B-2012-3517 à Saint Cyr au Mont d'Or autorise la société Alliade habitat à déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Pierre Termier à Saint Cyr au Mont d'Or, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Le dossier n° B-2012-3518 à Saint Priest autorise la SARL Viva Bodéga à déposer une demande de permis de construire 22, rue du Progrès à Saint Priest, en vue de l'implantation d'un nouveau chapiteau.

Le dossier n° B-2012-3541 autorise monsieur le Président à signer un marché à bons de commande d'une durée ferme d'une année, reconductible de façon expresse 3 fois pour les lots terrassement, voirie et réseaux divers (VRD) et tous actes contractuels avec les entreprises suivantes pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit des entreprises Soterly/Beylat, Coiro et Perrier travaux publics.

Le dossier n° B-2012-3543 autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : pièce captive de marque Renault avec Renault Retail Group,

- lot n° 3 : pièces captives de marque Peugeot avec l'entreprise Peugeot Slica.

Il s'agit bien sûr du parc de véhicules de la Communauté urbaine.

Le dossier n° B-2012-3556 à Lyon 7° autorise monsieur le Président à signer un marché pour la rénovation des chauffage-ventilation-climatisation du 117, rue de Gerland avec l'entreprise Raby Sas pour un montant de 228 356,07 € HT.

Et enfin, le dossier n° B-2012-3572 à Vénissieux prononce la mise à disposition, à la Région Rhône-Alpes, de l'assiette foncière nécessaire pour la nouvelle cité scolaire Jacques Brel située rue de la Démocratie pour une superficie de 21 375 mètres carrés inscrit au cadastre sous les numéros 2352, 2575, 2581 et 2710. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Bouju, Brachet, Barge et Da Passano (pouvoir à M. Barral) n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3516 et M. Brachet n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° B-2012-3517 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLEIN.

N° B-2012-3524 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement POLYBIO - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société Aguetant - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° B-2012-3548 - Fourniture de matériels hydrauliques, pneumatiques et assistance technique pour l'atelier logistique véhicules industriels et l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-sud de la direction de la propreté et la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° B-2012-3549 - Entretien et maintenance des colonnes aériennes et enterrées sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° B-2012-3551 - Communication - Promotion en ligne de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte les dossiers n° B-2012-3524, B-2012-3548, B-2012-3549 et B-2012-3551. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, le premier dossier n° B-2012-3254 vous autorise à signer un avenant pour la poursuite d'un projet R&D dans le cadre de Lyonbiopôle avec la société Aguetant. Avis favorable.

Un premier dossier, initialement rapporté par monsieur le Vice-Président Philip, le numéro B-2012-3548 pour vous autoriser à signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres relatif à l'acquisition du matériel hydraulique, pneumatique et d'assistance technique pour l'atelier logistique et l'unité de traitement de Lyon-sud de la direction de la propreté et la direction de l'eau. Avis favorable.

Un deuxième dossier pour monsieur le Vice-Président Philip, le numéro B-2012-3549 pour vous donner l'autorisation de signer un marché pour l'entretien et la maintenance des colonnes aériennes sur les colonnes de verre et des colonnes multi matériaux avec la société POLLUNET SARL.

Le dernier dossier, le numéro B-2012-3551 concerne le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la communication DGDEI pour optimiser, notamment, les budgets de communication, en particulier les budgets de communication en ligne pour l'ensemble des événements où le Grand Lyon prend une part importante, du type SIMI et MIPIM. Avis favorable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° B-2012-3525 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3526 - Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3527 - Réaménagement d'une partie de la dette souscrite par l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne est habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3528 - Garanties d'emprunts accordées à la SAEM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3529 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3530 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3531 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3532 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Décision modificative à la décision n° B-2012-2967 du Bureau du 6 février 2012 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3533 - Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3534 - Garanties d'emprunts accordées à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3535 - Garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3536 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2012-3574 - Annulation du contrat de délégation de service public de chaud et froid de Lyon Villeurbanne - Recours indemnitaire de la société Elvya - Protocole transactionnel - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Pédrini rapporte les dossiers n° B-2012-3525 à B-2012-3536 et B-2012-3574. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci monsieur le Président. Si vous le permettez, je vais commencer par la fin parce que, comme je sais que mes garanties d'emprunts ont tendance à endormir un peu l'auditoire, je vais vous parler tout de suite du dossier n° B-2012-3574 qui porte sur une affaire qui avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque et qui concerne la résolution amiable d'un contentieux qui dure depuis 2005 avec la société Elvya concernant le contrat de gestion du chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne.

Ce contrat, conclu en 2004 a été annulé par le tribunal administratif de Lyon suite au recours d'un candidat concurrent non retenu à l'issue de la procédure, annulation d'ailleurs confirmée par la cour administrative de Lyon en 2007, renvoyant soit à un accord amiable entre les parties ou à défaut, une résolution judiciaire.

Une résolution amiable n'a pas pu être trouvée à l'époque, l'écart entre les prétentions d'Elvya et du Grand Lyon étant trop important. Je vous rappelle les chiffres, si vous pouvez les retenir, c'est quand même très intéressant :

- sur le montant des dépenses utiles, Elvya les évaluait à 46,2 M€ alors que le Grand Lyon les chiffrait à 39,5 M€,

- sur les indemnités pour manque à gagner : Elvya réclamait 22,6 M€ alors que le Grand Lyon considérait qu'Elvya portait la responsabilité de l'annulation, en autres par la non communication d'un investissement sur une tour réfrigérante de Lafayette.

Le Grand Lyon a donc saisi le Tribunal administratif pour qu'il statue sur la résolution effective du contrat et les conséquences financières. Le Tribunal administratif a confirmé la nullité du contrat en 2009 et ordonné une expertise pour évaluer les indemnités.

Parallèlement, une convention de gestion provisoire a été signée avec la société Elvya pour assurer la continuité du service public. Celle-ci prend fin en décembre 2013 et une nouvelle procédure de DSP a donc été engagée en juin 2010.

Les experts nommés par le juge ont remis leurs rapports en avril 2012 sans déterminer de façon précise les indemnités dues à la société Elvya. Les parties ont donc décidé de se rencontrer à nouveau pour trouver une solution amiable en prenant néanmoins pour base les modalités d'évaluation des experts. Les termes de l'accord trouvés et qui vous sont proposés aujourd'hui sont les suivants -et là c'est vraiment intéressant- :

- montant des dépenses utiles : 33 020 000 € correspondant à la valeur actuelle non amortie des investissements réalisés utiles au Grand Lyon.

Par ailleurs, la société Elvya s'engage à reverser au Grand Lyon le solde du compte GER (gros entretien et renouvellement) constaté à la fin de convention de gestion, soit en prévisionnel à ce jour : 3 183 000 €.

Nous arrivons donc à une différence significative puisque nous sommes environ à 30 M€ contre 46,2 M€ demandés initialement, vous voyez quand même une économie ;

- l'indemnité correspondant à la perte de bénéficiaires, donc le manque à gagner, évaluée par les experts se situait entre 7 767 000 et 12 576 000 € et a été ramenée, à la suite de nos efforts, à 4 572 000 €, dont 50 % à la charge du Grand Lyon, conformément au jugement du 22 octobre, soit seulement 2 286 000 € forfaitaires et non révisables, à comparer à la demande initiale de 22,6 M€. Là encore, belle économie, monsieur le Président et chers collègues.

Ces sommes seront versées par le Grand Lyon à Elvya à l'issue de la convention de gestion, soit au 1er trimestre 2014, étant précisé que le montant des dépenses utiles sera repris par le futur délégataire. Le protocole prévoit évidemment le désistement mutuel des instances en cours et renonciation à tout recours ultérieur sur cette même affaire.

Je voulais quand même préciser, même si vous avez bien pu le constater, que ces négociations ont été menées avec rigueur et exigence afin de préserver au mieux les intérêts du Grand Lyon, ce qui a été fait avec succès par le biais d'audits financiers très poussés et de discussions, il faut le dire, un peu houleuses.

Ces accords ultimes permettent également de mettre un terme à une affaire complexe sensible qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse et d'aborder la procédure d'appel d'offres en cours en toute sérénité. Voilà mes chers collègues, monsieur le Président.

Pour les garanties d'emprunts, je vais faire court parce que j'ai tenu la parole pendant un grand moment. Aujourd'hui, l'ensemble des dossiers examinés dans ce Bureau représente 12 décisions. Celles-ci comprennent 109 demandes de garanties d'emprunts pour un montant total de 108 087 308 € avec 632 logements impactés.

Le dossier n° B-2012-3525 porte sur des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de Saint Priest - Porte des Alpes habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et concerne des logements sur Mions, Saint Fons et Saint Priest. Le montant total garanti est de 6 669 000 €.

Le dossier n° B-2012-3526 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations et concerne des logements sur Saint Genis Laval pour 187 000 €.

Le dossier n° B-2012-3527 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'OPH Villeurbanne est habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 70 136 595,45 €.

Le dossier n° B-2012-3528 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SAEM Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations et concerne des logements sur Lyon 7°. Le montant total garanti est de 855 551 €.

Le dossier n° B-2012-3529 concerne des garanties d'emprunts accordées à la Société française d'habitations économiques auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de logements sur Oullins. Le montant est de 7 740 951 €.

Le dossier n° B-2012-3530 concerne des garanties d'emprunts accordées à Alliade habitat auprès du Crédit agricole pour des logements à Marcy l'Etoile. Le montant est de 1 178 595 €.

Le dossier n° B-2012-3531 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour des logements à Collonges au Mont d'Or, Lyon 8°, Lyon 1er, Lyon 6°, Vénissieux, Caluire et Cuire, Lyon 9° et Limonest, pour un montant total de 12 829 856 €.

Le dossier n° B-2012-3532 concerne des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations, une décision modificative à la décision n° B-2012-2967 du Bureau du 6 février 2012 concernant des logements à Lyon 6° et le montant total est de 501 565 €.

Le dossier n° B-2012-3533 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un logement à Villeurbanne pour un montant garanti est de 24 000 €.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé de garantir, etc.", il convient de lire :

"Il est proposé de garantir, par la présente décision du Bureau, un PLAI pour le financement d'un logement, situé 11, rue Richelieu à Villeurbanne, selon les caractéristiques suivantes :"

au lieu de :

"Il est proposé de garantir, par la présente décision du Bureau, un PLAI pour le financement d'un logement selon les caractéristiques suivantes :".

Le dossier n° B-2012-3534 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SAEM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de logements à Corbas. Le montant est de 4 235 131 €.

Le dossier n° B-2012-3535 concerne des garanties d'emprunts accordées à Alliage habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour des logements à Marcy l'Etoile, Villeurbanne, Irigny, Lyon 1er et Bron, pour un montant total garanti de 2 285 409 €.

Le dernier dossier n° B-2012-3536 concerne une garantie d'emprunt accordée à ICF Sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de logements à Lyon 9° et le montant est de 1 443 655 €.

Voilà monsieur le Président, j'ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je voudrais remercier madame la Vice-Présidente Pédrini qui fait un travail formidable sur la commission d'appel d'offres parce que, chacun comprend bien que c'est à la fois compliqué et, en même temps sensible, qu'on est toujours dans le collimateur de toutes celles et tous ceux qui veulent toujours voir des histoires fantasmagoriques sur tous les dossiers et donc elle fait ça avec beaucoup de doigté et je dois dire beaucoup d'efficacité, on vient de le voir encore aujourd'hui.

(Applaudissements).

Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part au débat ni au vote des dossiers n° B-2012-3529, B-2012-3530, B-2012-

3531 et B-2012-3535 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PÉDRINI.

N° B-2012-3537 - Mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec les villes européennes - Annulation de la décision n° B-2012-3394 du Bureau du 9 juillet 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° B-2012-3545 - Etude pour une mission d'accompagnement général à la maîtrise d'ouvrage pour l'intégration du programme local de l'habitat (PLH) au futur plan local d'urbanisme (PLU) - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° B-2012-3560 - Saint Genis Laval - Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Travaux d'aménagement - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2012-3561 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Autorisation de signer le marché de coordination, sécurité, prévention, santé (CSPS) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le directeur général de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2012-3562 - Saint Priest - Place Roger Salengro - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet rapporte les dossiers n° B-2012-3537, B-2012-3545 et B-2012-3560 à B-2012-3562. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Je vais d'abord faire un commentaire. Moi je ne m'endors pas quand j'entends les garanties d'emprunts car, en réalité, derrière, ce sont 4 ou 5 000 logements et, d'ailleurs je voudrais signaler que, quand on décompte tous les efforts financiers faits sur le logement social par le Grand Lyon, si on y ajoutait encore les garanties d'emprunts, on pourrait de temps en temps revendiquer, sur un certain nombre d'inaugurations, une place pour le logo du Grand Lyon qui soit un peu plus grande que celle de la Région, par exemple, qui elle en accorde beaucoup moins.

Peut-être que l'on pourrait voir avec monsieur Benoît Quignon pour rappeler que tout l'argent que nous mettons là-dedans ne nous met pas tout à fait à équivalence avec les autres partenaires qui paient. C'est juste une suggestion pour l'avenir.

Le dossier n° B-2012-3537 annule la décision n° B-2012-3394 du Bureau du 9 juillet 2012 concernant une mission d'organisation d'échanges entre les habitants des quartiers en renouvellement urbain avec les villes européennes.

On fait moins d'études que de logements dans notre domaine mais il faut quand même, de temps en temps, en faire. Ainsi le dossier n° B-2012-3545 concerne une étude pour l'accompagnement du travail dans la réalisation du futur PLU-PLH pour nous aider dans toutes les innombrables instances de concertation qui ne manqueront pas d'ailleurs d'être agitées des nouveaux chiffres que nous propose la nouvelle loi qui va nous

faire rectifier pas mal d'approches dans l'avenir et tout de suite d'ailleurs concernant tout ce processus de concertation dans les conférences des maires que nous allons aborder avec le PLUH.

Il s'agit donc d'une étude d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur la concertation.

J'ai ensuite 3 dossiers, les numéros B-2012-3560, B-2012-3561 et B-2012-3562 initialement rapportés par monsieur le Vice-Président Maurice Charrier.

Le premier dossier n° B-2012-3560 à Saint Genis Laval concerne la requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles. Il s'agit de signer des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), plantations et mobiliers. Je donne les chiffres car ils sont importants : 859 265,10 € HT, soit 1 027 681,06 € TTC pour le premier lot, 460 000,00 € HT, soit 550 160,00 € TTC pour le second.

Le dossier n° B-2012-3561 à Saint Priest concerne la ZAC du Triangle à Saint Priest. Il s'agit d'un marché d'un montant de 67 424,50 € TTC.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Une procédure d'appel d'offres ouvert, etc.", il convient de lire :

"Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en avril 2012 pour désigner le coordonnateur SPS des travaux primaires."

au lieu de :

"Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée en avril 2012 pour désigner le coordonnateur SPS des travaux primaires."

Dans le 3° du **DECIDE**, il convient de lire :

"pour un montant de 67 424,50 € TTC"

au lieu de :

"pour un montant de 67 424,50 €."

Le dossier n° B-2012-3562 à Saint Priest concerne la place Roger Salengro. Il s'agit de travaux d'aménagement, avec 2 lots de montants de 1 843 192,70 € HT, soit 2 204 458,47 € TTC et de 309 192,85 € HT, soit 369 794,65 € TTC.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° B-2012-3552 - Lyon 1er - Lyon 2° - Rives de Saône - Travaux d'aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéo-surveillance - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte le dossier n° B-2012-3552. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° B-2012-3552 à Lyon 1er, Lyon 2° vous autorise à signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'aménagement de la promenade du défilé - lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance pour un montant de 873 506,00 € HT, soit 1 044 713,17 € TTC.

Juste un petit mot : quand on est sur les lots d'éclairage et de vidéosurveillance, on va donc toucher au port de la Saône et en fait, on va toucher au but sur un certain nombre d'aménagements.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° B-2012-3566 - Irigny - Pierre Bénite - Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bouju rapporte le dossier n° B-2012-3566. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BOUJU, rapporteur : Le dossier n° B-2012-3566 à Irigny concerne une modification d'un marché suite à un changement de réglementation sur la loi sur l'eau. C'est donc une réduction du marché pour le groupement JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara d'un montant de 10 650 € HT. Les modifications du marché sont la suppression de la mission complémentaire qui sera ensuite confiée à un autre bureau d'études et l'extension de la mission complémentaire loi sur l'eau.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BOUJU.

N° B-2012-3555 - Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Modification de la décision n° B-2012-3305 du Bureau du 4 juin 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2012-3567 - Lyon 2° - Aménagement de la place des Jacobins - Lot n° 1 : terrassement et voirie et lot n° 2 : fourniture et pose de pierre - Autorisation de signer 2 avenants n°1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Buna rapporte les dossiers n° B-2012-3555 et B-2012-3567. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BOUJU, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président Buna, absent : Le dossier n° B-2012-3555 à Lyon 7° - Parc Blandan, concerne la modification de la décision n° B-2012-3305 du Bureau du 4 juin 2012. Il s'agit d'une erreur matérielle qu'il faut rectifier et lire que le marché est de 3 163 278,53 € HT au lieu 3 126 548,03 € HT.

Le dossier n° B-2012-3567 à Lyon 2° concerne des modifications sur l'aménagement de la place des Jacobins, des travaux imprévus, des demandes acceptées suite aux réunions de

concertation et ensuite, un décalage de chantier qui a nécessité de refaire un planning qui a engendré des coûts supplémentaires.

Il vous est donc proposé d'approuver 2 avenants n° 1 aux marchés et de les porter sur les lots de 1 234 143,30 € HT et 2 167 985 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BOUJU, en remplacement de M. le Vice-Président Buna, absent.

N° B-2012-3571 - Centrale de mobilité - Contrat de recherche et développement avec IBM pour l'expérimentation de prédiction de trafic à 1 heure - Autorisation de signer un avenant - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco rapporte le dossier numéro B-2012-3571. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Le dossier n° B-2012-3571 concerne la future centrale de mobilité du Grand Lyon, plus spécifiquement le projet Optimod. J'informe au passage que ce projet a été retenu parmi les 5 projets de déplacements innovants par l'Etat, dans le cadre du programme véhicules du futur qui sera soutenu.

Il y a une enveloppe globale de 18 M€ par l'ADEME à ce titre, donc c'est une bonne nouvelle. Là il s'agit d'un avenant au contrat avec IBM puisque le volet IBM concerne la prédiction de trafic à une heure et là, IBM a souhaité développer un programme de recherche, toujours dans le cadre des licences de prédiction de trafic et d'expansion algorithmique, programme de recherche, afin de travailler sur des incidents et des cas réels.

Il s'agit de l'extension du contrat à la prédiction de trafic en cas de mode dégradé ou d'incident sur le réseau et l'intérêt pour IBM était de travailler sur des cas réels. J'espère qu'il n'y en aura pas trop mais, en tous cas, c'est un coût global de 240 000 € HT. Le Grand Lyon participe à hauteur de 48 000 € HT, le reste est pris par le fonds de recherche interne d'IBM.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° B-2012-3573 - Partenariat avec NEDO - Contrat de prestation intégrée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence pour le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du projet Lyon Smart Community - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° B-2012-3573. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° B-2012-3573 qui vous est soumis doit permettre de confier à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du projet Lyon Smart Community.

Ce projet emblématique est issu de la collaboration entre le Grand Lyon et le NEDO. Le projet Lyon Smart Community vous a été présenté à 2 reprises en partie informative. Je vous rappelle cependant brièvement ce dont il s'agit.

C'est un projet qui comprend 4 séquences qui prendront place dans le quartier Confluence avec une réalisation qui a débuté et s'achèvera en 2015. Il s'agit tout d'abord de la construction d'un bâtiment à énergie positive, de 12 000 mètres carrés qui prendra place face au sens commercial et dont le maître d'œuvre est Bouygues Immobilier mais pour lequel sont également associés des savoir-faire de groupes japonais et français, tels que Panasonic, Asahi glass corporation et également un architecte de grand talent, Kengo Kuma.

Ce bâtiment a débuté sa commercialisation dès le mois de septembre. Le deuxième volet est la mise en place d'un système de gestion énergétique pour une flotte de voitures électriques qui sera alimentée par des énergies renouvelables à destination des entreprises du quartier, PSA, Peugeot, Mitsubishi, Veolia. La Compagnie nationale du Rhône et ERDF seront associés pour réaliser cette séquence qui verra le jour en fin d'année, premier semestre 2013.

Le troisième volet est la mise en place d'un suivi croisé de la consommation en électricité, gaz et eau pour des logements sociaux de la cité Perrache. L'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat sont directement impliqués pour la réalisation de ce volet.

Enfin, la mise en place d'une plateforme d'analyse et de gestion des flux énergétiques va relier l'ensemble de ces séquences et permettra d'organiser l'interface avec les usagers.

Ce projet Lyon Smart Community est exemplaire à tous points de vue puisqu'il va contribuer à faire de Lyon Confluence une vitrine technologie remarquable. Il conforte notre territoire comme une destination européenne pour des investissements internationaux, mais également comme espace d'expérimentation et d'innovation urbaine.

Il montre également l'effet grandement vertueux de la collaboration entre des grandes entreprises et des acteurs publics à partir d'un modèle de gouvernance efficace.

La réussite de la réalisation opérationnelle de ce projet est donc un enjeu très important et c'est pour cette raison que la SLPA Lyon Confluence nous est apparue comme étant la mieux placée pour assurer, avec succès, ce pilotage et la mise en cohérence de ces différentes séquences à l'échelle du quartier mais également en proximité avec les actuels et les futurs habitants.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Darne, Bouju, Crimier et Bernard n'ayant pas pris part au débat ni au vote (article L2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

La séance est levée à 11 heures 50.
